

**Règlement du Jeu Concours Darty « Crush de Noël »  
Du mardi 2 décembre au jeudi 11 décembre 2025**

**Article I : Organisation**

La société Etablissements Darty et Fils, SAS au capital de 23 470 382 euros, immatriculée au R.C.S Créteil sous le numéro 542 086 616 ayant son siège social Zac Port d'Ivry, 9 rue des Bateaux-Lavois ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine (ci-après désignée « la Société organisatrice »), organise du 2 décembre 2025 au 11 décembre 2025 inclus, un Jeu Concours avec instant gagnant sans obligation d'achat intitulé « Crush de Noël » (ci-après le « Jeu Concours »).

**Article II : Durée du Jeu Concours et Accès**

1. Durée du Jeu Concours

Le Jeu Concours débute le 02/12/2025 à 00h01 et prend fin le 11/12/2025 à 23h59 (date de connexion à la Webapp depuis la France métropolitaine faisant foi).

Seront considérées comme nulles les candidatures adressées après les délais fixés ci-dessus ou celles contraires aux dispositions du présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu Concours si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

2. Accès

La participation à ce Jeu Concours, non soumise à obligation d'achat, est ouverte à toute personne physique majeure (à l'exception des salariés et représentants de la Société Organisatrice, de ses partenaires, des responsables et du personnel des établissements participants, de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et membres de leur famille respectifs) ayant sa résidence habituelle et sa domiciliation bancaire en France métropolitaine (ci-après « Le(s) Participant(s) »).

La participation au Jeu Concours est limitée à une seule participation par personne, par foyer (même nom, même prénom, même adresse mail, même numéro de téléphone portable) et par jour. Un même Participant ne pourra participer qu'une seule fois maximum par jour.

De plus, un tirage au sort spécifique sera organisé parmi les Participants abonnés au service Darty Max. Pour être éligible à ce tirage au sort particulier, le Participant doit être abonné au service Darty Max au moment de sa participation au Jeu Concours et conserver son abonnement actif jusqu'à la date du tirage au sort.

Les Participants sont invités à participer au présent Jeu Concours avec discernement et modération.

Les participations multiples sur une même journée pour une même personne et/ou un même foyer et les participations comportant des données erronées, fausses, incomplètes, ou illisibles seront invalidées. La fraude avérée ou la tentative de fraude d'un Participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au Jeu Concours. De même toute participation envoyée après la date de la fin du Jeu Concours sera considérée comme nulle.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu Concours sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

Le seul fait de participer à ce Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

**Article III : Modalités de participation au Jeu Concours**

La participation au Jeu Concours se fait par Internet sur la page <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty> et en magasin par le biais d'un QR code renvoyant vers la page du Jeu Concours : <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty>. Le Jeu Concours est accessible via la webapp Darty renvoyant vers le lien : <https://darty.christmas.webargo.app/> Le Jeu Concours est relayé sur le site internet (<https://www.darty.com/>), les réseaux sociaux X, Facebook et Instagram de Darty, les newsletters et par le biais d'affichages en magasin.

Pour jouer, chaque Participant doit accéder à la page <https://www.darty.com/nav/operation/jeu-concours-darty> directement via le site internet darty.com, en scannant un QR code sur l'un des supports de communication en magasin ou en utilisant la webapp Darty

Pour jouer, chaque Participant devra sélectionner ses produits préférés sur dix (10) produits présentés de manière aléatoire, à la façon d'une « application de rencontre » puis remplir le formulaire d'inscription en renseignant son prénom, nom, adresse email, indiquer s'il est client Darty Max ou non, préciser s'il souhaite recevoir des informations commerciales de Darty par

email ou non et accepter les termes du Règlement du Jeu Concours. Une fois ces éléments complétés, le Participant découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu.

Les Participants ayant un abonnement Darty Max actif sont éligibles à un tirage au sort supplémentaire réalisé 3 à 4 semaines maximum après la fin du Jeu Concours. Ce tirage au sort supplémentaire met en jeu vingt (20) Dotations bonus. Le Participant sera informé par email s'il a été tiré au sort ou non pour remporter une des Dotations supplémentaires mises en jeu.

#### Déroulement du Jeu Concours :

##### Participation en magasin :

- **Étape 1** : Pour jouer, le Participant doit scanner un QR code sur l'un des supports de communication en magasin qui le dirigera vers une Web App ;
- **Étape 2** : Le Participant participe au Jeu Concours "Crush de Noël" en indiquant ses produits coup de cœur sur une proposition de dix (10) produits affichés aléatoirement. Le Participant doit swiper à droite si le produit lui plait, à gauche si le produit ne lui plait pas ;
- **Étape 3** : Le Participant doit ensuite remplir le formulaire de participation avec ses nom, prénom et adresse email ;
- **Étape 4** : Le Participant doit cocher une case pour indiquer s'il est abonné Darty max ou non ;
- **Étape 5** : Le Participant doit cocher une case pour indiquer s'il souhaite ou non recevoir des communications commerciales de Darty par email ;
- **Étape 6** : Le Participant doit cocher une case pour accepter le règlement du Jeu concours
- **Étape 7** : Après acceptation du règlement de jeu, le Participant découvre s'il a gagné ou perdu.
- **Étape 8** :
  - Si le Participant est désigné comme Gagnant, le message suivant apparaît à l'écran :  
« Bravo ! Vos crush ne vous ont pas matché, mais un autre produit vous a liké ! Vous avez gagné [nom de la Dotation] ! Vous allez recevoir un email avec toutes les modalités.
  - Si le Participant est désigné comme perdant le message suivant apparaît à l'écran :  
« Perdu ! Désolé, vous n'avez pas eu de match aujourd'hui. Revenez dès demain pour retenter votre chance. »

##### Participation via le lien darty.com :

- **Étape 1** : Pour jouer, le Participant doit cliquer sur un lien issu du site web darty.com ou une bannière qui le dirigera vers une Web App.
- **Étape 2** : Le Participant participe au Jeu Concours "Crush de Noël" en indiquant ses produits coup de cœur sur une proposition de dix (10) produits affichés aléatoirement. Le Participant doit swiper à droite si le produit lui plait, à gauche si le produit ne lui plait pas ;
- **Étape 3** : Le Participant doit ensuite remplir le formulaire de participation avec ses nom, prénom et adresse email ;
- **Étape 4** : Le Participant doit cocher une case pour indiquer s'il est abonné Darty max ou non ;
- **Étape 5** : Le Participant doit cocher une case pour indiquer s'il souhaite ou non recevoir des communications commerciales de Darty par email ;
- **Étape 6** : Le Participant doit cocher une case pour accepter le règlement du Jeu concours

- **Étape : 7** : Après acceptation du règlement de jeu, le Participant découvre s'il a gagné ou perdu.

- **Étape 8** :

- Si le Participant est désigné comme Gagnant, le message suivant apparaît à l'écran :  
« Bravo ! Vos crush ne vous ont pas matché, mais un autre produit vous a liké ! Vous avez gagné [nom de la Dotation] ! Vous allez recevoir un email avec toutes les modalités.
- Si le Participant est désigné comme perdant le message suivant apparaît à l'écran :  
« Perdu ! Désolé, vous n'avez pas eu de match aujourd'hui. Revenez dès demain pour retenter votre chance. »

#### **Article IV : Désignation du (des) Gagnant(s) et remise de (des) la Dotation(s)**

Le Participant confirmera sa participation au Jeu Concours et son acceptation corrélative du présent règlement de jeu, en cliquant sur le bouton « Je participe » situé sur la page d'inscription.

Désignation des Gagnants :

- La désignation des Gagnants se fait de manière aléatoire par un système d'instant gagnant ;
- Les instants gagnants correspondent à des moments précis, déterminés de manière aléatoire par un algorithme sécurisé ;
- Les produits « liké » lors du Jeu Concours n'ont aucun impact sur les chances de gagner du Participant ;
- Le résultat du Jeu Concours sera ensuite visible immédiatement par les Participants dans l'interface de la Webapp ;
- Le résultat de l'instant gagnant ne pourra faire l'objet d'aucune contestation ;
- Les attributions des Dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou échange.

Désignation des Gagnants pour le tirage au sort réservé aux adhérents Darty Max :

- La désignation des Gagnants se fera par tirage au sort ;
- Le tirage au sort dédié aux Participants adhérents au service Darty Max se déroulera 3 à 4 semaines maximum après la fin du Jeu Concours ;
- Le tirage au sort spécifique désignera au total vingt (20) Gagnants ;
- Les Gagnants de ce tirage au sort seront informés individuellement par email à compter d'un mois (1 mois) après la date de tirage au sort.

Le tirage au sort désignera cent huit (108) Gagnants.

Un Participant (même nom, même adresse postale, même adresse email) ne pourra gagner qu'une seule Dotation pendant toute la durée du Jeu Concours. Les Gagnants devront faire le nécessaire pour fournir à la Société organisatrice l'ensemble des informations nécessaires aux fins de procéder à la remise de la Dotation telles que précisées via l'email de confirmation adressé aux Gagnants à l'issue de leur participation au Jeu Concours et devra avoir respecté les conditions de validité pour bénéficier de la Dotation.

Le Gagnant devra notamment confirmer à la Société organisatrice son adresse postale aux fins d'envoi de la Dotation. La Société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi d'une information et/ou de l'envoi de la Dotation à une adresse inexacte du fait de la négligence du Participant.

A défaut de réponse reçue par la Société organisatrice de la part d'un Gagnant ou en cas de renonciation expresse d'un Gagnant à sa Dotation dans ledit délai, la Dotation sera perdue pour ce Gagnant et demeurera acquise à la Société organisatrice qui sera libre de l'attribuer à un autre Participant dans les mêmes conditions de tirage au sort. A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été tirés au sort n'en seront informés ni par email ni par quelque autre moyen que ce soit.

L'envoi de la Dotation interviendra sous un délai de 3 à 4 semaines à compter de la fin du Jeu Concours.

#### **Article V : Dotations**

Les cent huit (108) dotations mises en jeu (ci-après Dotations) sont les suivantes :

- Deux (2) robots de cuisine Magimix Cook Expert XL Connect Platine 18914 d'une valeur unitaire de 1 599,99€ T.T.C (mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) machines à café Philips Baristina Variety BAR320/60 Noir d'une valeur unitaire de 349,99€ T.T.C (trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) machines à boissons glacées Ninja SLUSHI FS301EU d'une valeur unitaire de 349,99€ T.T.C (trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)

- Cinq (5) machines à glace Ninja Creami Swirl NC701EU d'une valeur unitaire de 349,99€ T.T.C (trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) Masques LED Cryoglow Lilas Shark d'une valeur unitaire de 349,99€ T.T.C (trois cent quarante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) appareils de coiffage Shark Multistylers & Séche-cheveux Flexstyle HD476WHEU Bleu d'une valeur unitaire de 329,99€ T.T.C (trois cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) appareils photos Kodak digital compact camera d'une valeur unitaire de 179,99€ T.T.C (Cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) appareils photos Kodak compact FZ55 Bleu d'une valeur unitaire de 129,99€ T.T.C (Cent vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) appareils photos Kodak numérique avec zoom numérique 4X, capteur CMOS 13MP, focale de 3.57mm, écran orientable de 2.8 pouces (230k pixels), modes de prise de vue variés, flash LED intégré et batterie li-ion d'une valeur unitaire de 89,99€ T.T.C (quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Dix-huit (18) brosses coiffantes Revlon One-Step Blow-Dry Multi Air Styler 5 en 1 avec brosse ovale Revlon originale - RVDR5371 d'une valeur unitaire de 79,99€ T.T.C (Soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) Appareil Photo Kodak Réutilisable F9 Vert d'une valeur unitaire de 69,99€ T.T.C (Soixante-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Dix-huit (18) brosses coiffantes Revlon One-Step RVDR5222PE Rose d'une valeur unitaire de 39,99€ T.T.C (Trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)
- Cinq (5) appareils photos Kodak 35mm - M35 Vert Réutilisable d'une valeur unitaire de 39,99€ T.T.C (Trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes toutes taxes comprises)

Les vingt (20) Dotations réservées aux abonnés Darty Max lors du tirage au sort supplémentaire : Vingt (20) E-cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 100€ T.T.C. (cent euros toutes taxes comprises).

La E-Carte Cadeau Darty est valable 12 (douze) mois à compter de sa date d'envoi et s'utilise en une ou plusieurs fois dans tous les magasins Darty de France métropolitaine (hors darty.com, cartes cadeaux et Marketplace). Le solde et la date de validité de la E-carte Cadeau Darty peuvent être communiqués au point accueil des magasins Darty.

Les conditions générales d'utilisation et la liste des magasins Darty sont consultables sur [www.darty.com](http://www.darty.com).

Utilisation en magasin : présentez la E-Carte Cadeau Darty en caisse et complétez si nécessaire avec un moyen de paiement de votre choix accepté par le magasin Darty.

La E-Carte Cadeau Darty ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remboursée, même partiellement, ni portée au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire ou d'une autre carte cadeau, ni faire l'objet d'un escompte et ne peut donner lieu à aucun rendu de monnaie. Elle n'est ni remplacée, ni remboursée en cas de perte ou de péremption.

L'achat de produits à l'aide de cartes cadeaux Darty en magasin peut être réalisé en cumulant plusieurs cartes cadeaux Darty dans la limite de 3000€ T.T.C (trois mille euros toutes taxes comprises) par passage en caisse.

Une seule Dotation sera attribuée à chaque Gagnant à l'issue de la sélection du ou des Gagnants.

Les Gagnants sont parfaitement informés qu'ils sont seuls responsables de l'utilisation de leur Dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des Dotations.

Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotations sont interdits.

En cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de nature et de valeur équivalente. Les Gagnants ne pourront prétendre obtenir la contre-valeur en espèce de la Dotation gagnée ou demander son échange contre toute autre Dotation, tout autre bien ou service.

## **Article VI : Consultation du règlement**

Le règlement est mis à la disposition de toute personne, et notamment de tout Participant sur les supports de communication présents dans les magasins Darty participants. Le présent règlement du Jeu Concours est également disponible tout au long du Jeu Concours sur la Webapp en bas de chaque page et/ou peut être envoyé gratuitement, avant la date de clôture du Jeu Concours, sur simple demande (une seule demande par foyer) en écrivant à l'adresse : Darty Animation Client « Crush de Noël » 9 rue des Bateaux-Lavois - ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

#### **Article VII : Litiges et responsabilités**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le présent Jeu Concours ou à en modifier les conditions. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur à compter de sa mise à disposition dans les magasins participants et via la Webapp. Tout Participant sera réputé l'avoir accepté à compter de la date d'entrée en vigueur, du simple fait de sa participation au Jeu Concours.

Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu Concours.

De même, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation gagnée par une Dotation de valeur et de nature équivalentes.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement de la Dotation en raison de la transmission d'une adresse inexacte, ou de l'impossibilité de contacter le Gagnant.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu Concours ainsi que sur la liste des Gagnants. En cas de contestation, seul sera recevable, un courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'expiration du Jeu, à l'adresse suivante : Pôle animation client Darty « Crush de Noël » 9 rue des Bateaux-Lavoisirs – ZAC Port d'Ivry -94200 Ivry-sur-Seine. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du Participant. La Société Organisatrice se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la Dotation au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes le ou les auteurs et complices de ces fraudes.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation, de l'accès à la WebApp, et du mode de tirage au sort par l'algorithme de désignation aléatoire mis en place dans le cadre du Jeu Concours. Dans ce cas, les Participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie ou indemnité de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une Dotation, ou du fait de l'utilisation d'une Dotation par un Gagnant.

La Société Organisatrice ne garantit pas la sécurité des échanges par voie de communications électroniques et ne saurait en aucun cas être responsable des dommages qui en résulteraient. L'absence de protection de certaines données contre les détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, ne peuvent en aucun cas entraîner la mise en jeu de la responsabilité de la Société Organisatrice.

**La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne parviendraient pas à participer au Jeu Concours du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.**

#### **Article VIII : Mise en garde**

Les consommateurs sont invités à participer au présent Jeu Concours avec discernement et modération.

La Société Organisatrice tient à mettre en garde les Participants contre tout comportement compulsif de nature à modifier gravement leur comportement économique, ou déloyal en vue d'augmenter leurs chances de gain, et ne saurait être tenue pour responsable des dommages et conséquences qui en découleraient.

#### **Article IX : Données personnelles - Informatiques et Libertés**

Les données à caractère personnel collectées par le biais des bulletins d'inscription sont nécessaires à l'exécution du jeu et du présent règlement et ne seront traitées par Darty ou ses partenaires qu'aux seules fins de gestion du Jeu Concours et d'expédition des Dotations. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également utilisées par Darty pour vous envoyer des offres commerciales par email ou par sms.

Elles ne seront communiquées à aucun tiers (sauf les partenaires chargés de l'envoi des lots) et ne seront conservées que pour la durée du Jeu Concours, à l'exception des données des Gagnants qui pourront être conservées pour la durée nécessaire à l'expédition des Dotations et à son suivi et pourront être communiquées aux partenaires chargés d'acheminer les colis. Si vous l'avez accepté vos données à caractère personnel seront également conservées pour les besoins de la prospection commerciale pendant une durée de trois (3) ans. Les données à caractère personnel des Participants seront traitées exclusivement sur le territoire de l'Union européenne.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement général sur la protection des données personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, tout Participant, sur simple demande, bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données le concernant en vous rendant sur le formulaire de contact disponible à l'adresse suivante : [https://www.darty.com/espace\\_client/contact](https://www.darty.com/espace_client/contact) . Il est possible de contacter le DPO de Darty à l'adresse [dpo@fnacdarty.com](mailto:dpo@fnacdarty.com) pour toute question concernant les modalités de traitement des données.

Les Participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

#### **Article X : Droits de propriété littéraire et artistique**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Jeu Concours et/ou le Site et/ou les lots sont strictement interdits. Les marques citées sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif. Toute exploitation est soumise à autorisation préalable et écrite.

#### **Article XI : Litige**

La loi applicable au Règlement du Jeu Concours est la loi française.

En cas de litige, les Participants et la Société Organisatrice s'engagent à rechercher une solution amiable. Si cette procédure de règlement amiable aboutit à une conciliation, les Parties signent un accord transactionnel.

A défaut d'accord transactionnel dans les trente (30) jours à compter du début de la procédure susvisée, la procédure de règlement amiable sera réputée échue, sauf accord exprès des Parties prévoyant la prolongation dudit délai de trente (30) jours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux français compétents désignés selon les dispositions du Code de Procédure Civile et du Code de la consommation.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 28/11/2025